

SEANCE DU DEUX MARS 2022

Le deux mars deux mil vingt-deux à vingt-heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Véronique SAUZEDE, Claire LACOUME, Marie GUIDO Eliane LAFAILLE, Laurence ROUSSET, Gaétane MAUPPIN Messieurs Gilbert SIMON, David FERNANDEZ Daniel DUHOMME, Alexandre APARICIO, Jean- Paul FROMEAUX, Etienne MERVOYER, Marc FLANDIN, Philippe MATEO, Roland SIRE.

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Ordre du jour :

1. Délibération - Approbation des comptes de gestion 2021 (M14 et M49)
2. Délibération - Approbation des comptes administratifs 2021 (M14 et M49)
3. Délibération affectation des résultats 2021 – M57 et M49
4. Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2021
5. Délibération – Effacement BT hameau des bains sur poste Campagne les Bains. Dossier SYADEN n° 19 – HVPA – 028
6. Présentation de la convention SYADEN / COMMUNE relative à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité
7. Délibération – Acceptation don financier de la FNBPC à la commune, pour participation à la création d'une stèle commémorant la création de la FNBPC ; place de l'ancien hôpital militaire au hameau de Campagne les Bains.
8. Délibération Amortissement M57 et dérogation à la règle du prorata temporis / commune < 3 500 habitants
9. Délibération anticipation avant le vote du budget M57 et M49 pour paiements de factures en investissement.
10. Point avancement travaux
11. Délibération – Participation pour l'assainissement collectif (PAC)
12. Questions diverses

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 26 janvier 2022. Il est validé à l'**unanimité**.

Mademoiselle véronique SAUZEDE est désignée secrétaire de séance.

I- Délibération - Approbation des comptes de gestion 2021 (M14 et M49)

Le Conseil Municipal :

-Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

II- Délibération - Approbation des comptes administratifs 2021 (M14 et M49)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M14

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2020	BP 2021	CA 2021
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 029.85	1 000.00	1 098.37
60612	ENERGIE -ELECTRICITE	18 499.90	25 000.00	18 207.29
60613	CHAUFFAGE	6 750.12	10 000.00	4 577.39
60618	AUTRES FOURNIT NON STOCKABLE	0.00	600.00	0.00
60621	COMBUSTIBLE	0.00	1 000.00	0.00
60622	CARBURANTS	2 175.95	4 000.00	1 825.80
60623	ALIMENTATION	0.00	500.00	0.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	0.00	500.00	0.00
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	2 899.65	8 000.00	3 386.64
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	7 577.93	30 000.00	5 643.81
60633	FOURNITURE VOIRIE	12 889.32	28 000.00	976.73
60636	VETEMENTS TRAVAIL	265.35	800.00	389.60
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	2 280.99	5 000.00	2 755.62
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES	0.00	1 000.00	0.00
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	1 792.70	1 800.00	1 804.74
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel/Sodexo/numérique école/église	8 847.20	35 000.00	10 664.13
6135	LOCATION photocopieur	960.00	3 500.00	222.04
614	CHARGE LOC ET DE COPROPRIETES	247.04	300.00	314.20
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	0.00	2 000.00	0.00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	891.75	3 000.00	2 855.25
615231	VOIRIE	1 719.00	2 000.00	2 482.00
615232	RESEAUX	0.00	2 000.00	0.00
61551	ENTRETIEN VEHICULES	4 269.90	4 000.00	77.39
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	283.00	3 000.00	494.70
6156	MAINTENANCE EGLISE	260.62	500.00	0.00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	6 247.63	6 250.00	6 576.61
6168	AUTRES ASSURANCES	2 642.32	2 510.00	2 503.58
617	ETUDES ET RECHERCHES	0.00	1 000.00	1 680.00
6182	DOC GENERALE	970.71	1 000.00	1 523.27
6184	FORMATION	300.00	1 000.00	0.00
6188	AUTRES FRAIS	672.00	1 000.00	596.27
6225	INDEMNITES COMPTABLE	464.86	1 000.00	0.00
6226	HONORAIRES	0.00	5 000.00	2 019.05
6227	FRAIS D'ACTES, DE CONTENTIEUX	0.00	5 000.00	0.00
6228	REMUNERATION INTERMED HONORAIRES DIVERS	928.00	1 000.00	1 033.65
6231	ANNONCES / PLU	0.00	2 000.00	0.00
6232	FÊTES ET CEREMONIES	6 701.65	9 000.00	2 337.96
6236	CATALOGUES	0.00	1 000.00	0.00
6248	FRAIS TRANSPORT	1 530.00	1 000.00	0.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0.00	1 000.00	0.00
6261	FRAIS POSTAUX	110.21	1 500.00	453.60
6262	TELEPHONE INTERNET	4 776.99	5 000.00	4 884.48
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0.00	0.00	0.59
6284	INSTRUCTION DROIT DES SOLS (CDC) URBANISME	3 190.00	3 190.00	3 145.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	165.80	200.00	166.80

63512	TAXE FONCIERE	8 572.71	10 000.00	8 557.00
637	AUTRES IMPÔTS ET TAXES	12.00	0.00	0.00
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	111 030.15	231 150.00	93 253.56
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	2 981.68	3 500.00	3 174.19
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	483.10	500.00	466.48
6411	PERSONNEL TITULAIRE + CHARGES COTISATIONS	135 979.39	140 000.00	133 749.95
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	40 632.62	42 000.00	37 258.50
6451	URSSAF	27 821.95	30 000.00	26 411.52
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	34 896.18	36 000.00	34 421.47
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	11 421.74	11 500.00	7 724.86
6456	COTISATION FNC SUPP FAM	1286.00	1 286.00	1 368.00
64732	ASSEDIC	1 612.86	1 800.00	1 506.62
6474	COMITE INTERCOM	2 020.00	3 000.00	2 826.00
6475	MEDECINE TRAVAIL	655.26	1 000.00	647.79
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	259 790.78	270 586.00	249 555.38
6531	INDEMNITE ELUS	35 452.06	39 000.00	40 409.36
6533	IRCANTEC ELUS	1 298.33	1 500.00	1 470.44
6535	FORMATION ELUS	309.00	1 000.00	350.00
6542	CREANCES ETEINTES	0.00	5 000.00	0.00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS (voir tableau participations)	1 314.16	1 434.00	1 389.09
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	4 381.50	3 190.00	2 374.25
65888	AUTRES PASRAU Arrondis (Impôt retenue à la source)	0.89	20.00	0.79
65	TOTAL AUTRES CHARG GEST COURANTE	42 755.94	51 144.00	45 993.93
66111	INTERETS EMPRUNTS	11 518.39	10 199.00	10 198.65
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	11 518.39	10 199.00	10 198.65
739117 2	DEGREVEMENT TAXE HAB LOG VACANT	0.00	0.00	550.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0.00	0.00	550.00
675	VALEUR IMMO maison MARIN	65 045.70	0.00	0.00
6761	Dif sur réal. En investissement	34 731.30	0.00	0.00
042	Opération d'ordre Amortissement	99 777.00	0.00	0.00
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	9 610.00	0.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	524 872.26	572 689.00	399 551.52

Recettes de Fonctionnement	609 008.57€
Dépenses de Fonctionnement	399 551.52€
Résultat exercice 2021 - Excédent	209 457.04€

Monsieur le maire relève le bon bilan financier de l'année écoulée, qui permet de dégager un **excédent de clôture de 209 457.04€**.

Les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement bien maîtrisées, permettant de dégager par rapport au budget général, une économie de près de 18 000€ au titre des charges générales et de 10 000€ en charges de personnels.

	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2020	BP 2021	CA 2021
6419	REMBOURSEMENT MALADIE AGENT	28 684.72	15 000.00	22 028.48
013	TOTAL	28 684.72	15 000.00	22 028.48
70311	CONCESSION CIMETIERE vente 5 cases columbarium	600.0	1 200.00	3 000.00
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 250.44	1 300.00	1 263.70
70388	ORANGE / photovoltaïque 3 500 €)	5 801.96	5 802.00	5 789.73
704	Travaux chemin de bellevue – Rivière et ARYS	0.00	0.00	13 600.00
7062	BIBLIOTHEQUE	0.00	10.00	0.00
7067	CANTINE	4 032.00	4 000.00	5 640.80
70688	PREST SERV contrat de La Poste	14 157.00	14 226.00	14 157.00
70841	MISE A DISPOSITION PERSONNEL M49	10 000.00	10 000.00	10 000.00
70	TOTAL	35 841.40	36 538.00	53 451.23
73111	IMPOTS LOCAUX	266 752.00	265 427.00	264 429.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0.00	0.00	582.00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	40 987.00	40 987.00	40 987.00
73221	FNGIR	38 068.00	38 068.00	38 067.99
73223	FONDS DE PEREQUATION FPIC national	20 983.00	10 719.00	12 153.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	15 356.23	15 356.23	14 186.13
73	TOTAL	382 146.23	370 557.23	370 405.12
7411	DOTATION FORFAITAIRE	8 481.00	8 578.00	8 578.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE	9 163.00	9 956.00	9 956.00
74127	DOTATION NATIONALE de péréquation	0.00	0.00	10 719.00
742	DOTATION AUX ELUS LOCAUX	3 135.00	3 027.00	3 027.00
74718	AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT MASQUES REMBOURSEMENT	1 156.50	0.00	
74748	PARTICIPATIONS FA ECOLE	1 800.00	1 800.00	1 800.00
74834	COMPENSATION TAXE FONCIERE	1 560.00	14 151.00	14 151.00
74835	COMPENSATION TAXE HABITATION	9 291.00	0.00	0.00
7488	AUTRES ATTRIBUT ET PARTICIPATION	89.63	0.00	87.83
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	34 676.13	37 512.00	48 318.83
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	54 145.59	56 131.77	56 484.14
757	REDEVANCE FERMIER (TALLANT)	50.00	50.00	50.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	1 877.02	1 900.00	3 162.07
75	TOTAL	56 072.61	58 081.77	59 696.21
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0.00	0.00	8.70
76811	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	8.70	0.00	0.00
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8.70	0.00	8.70
773	MANDATS ANNULES	0.00	00.00	100.00
775	2020 vente maison MALLOIZEL	93 200.00	0.00	0.00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	93 200.00	0.00	100.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 20 000 € voirie 35 000 €)	55 000.00	55 000.00	55 000.00
7761	DIFF/ REAL (+) TRANSFEREES EN INVEST.	6 577.00	0.00	0.00
042	OPERATION D'ORDRE - travaux en régie	61 577.00	55 000.00	55 000.00
	TOTAL RECETTES	692 206.79	572 689.00	609 008.57
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0.00	0.00	0.00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT 2019		572 689.00	609 008.57

S'agissant des recettes, la stabilité observée depuis 2018 est confirmée.

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	CA 2021
1641	CAPITAL EMPRUNTS	46 119.67	35 769.00	35 768.59
165	dépôt caution logements	1 947.59	1 500.00	630.00
	TOTAL 16	48 067.26	37 269.00	36 398.59
2111	ACHAT Terrain AVEILHA MONTE Opération 81	0.00	5 000.00	562.76
2116	COLUMBARIUM opération 113	7 440.00	0.00	
2132	Achat maison Prugent	0.00	38 000.00	36 641.61
21758	Opération 72 Vidéo protection	0.00	35 000.00	0.00
21578	ACHAT Matériel opération 73 Mobilier bord d'Aude - huisseries Maison PRUGENT	1 811.34	20 000.00	22 161.23
		0.00	40 000.00	37 568.10
21534	ECLAIRAGE PUBLIC opération 71			
21534	Opération 107 Av Espérazza- FACE	0.00		
2151	TRAVAUX DE VOIRIE Opération 79 CCPA ET AUTRES	168 031.54	406 500.00	293 436.39
2151	Opération 106 Aménagement Place des Bains		498 000.00	0.00
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112 Maison Prugent - église	3 121.08	40 000.00	17 367.63
2183	signature électronique Berger Levrault	1 463.94	0.00	0.00
21	TOTAL	181 867.90	1 082 500.00	407 737.72
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	20 000.00	25 000.00	25 000.00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	35 000.00	30 000.00	30 000.00
192	Plus ou moins/value cession d'immo vente camion IVECO sortie de l'actif	6 577.00	0.00	0.00
040	TOTAL OPERATION D'ORDRE	61 577.00	55 000.00	55 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	291 512.16	1 174 769.00	499 136.31
	001 DEFICIT REPORTE			0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	291 512.16	1 174 769.00	499 136.31

	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	CA 2021
001	SOLDE D'EXCUSION REPORTE (Excédent de clôture)		163 465.95	
10222	FCTVA	22 936.77	30 109.74	30 065.46
10226	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	6 311.68	3 000.00	3 766.60
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	227 828.25	167 334.53	167 334.53
10	TOTAL	257 076.70	200 444.27	201 166.59
1321	SUBVENTION DETR (Etat) bords d'Aude Tempête GLORIA	12 767.13	302 575.00	111 398.23
1322	SUBVENTION REGION bords d'Aude Tempête GLORIA	0.00	162 741.00	58 991.62
1323	SUBV DEPARTEMENT bords d'Aude Tempête GLORIA	13 817.00	190 347.00	107 347.80
1323	SYADEN Rénovation EP 1 ^{ère} tranche		14 834.00	15 000.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	26 584.13	670 497.00	292 737.65
165	Dépôt et cautionnement reçus	2 160.00	1 165.00	1 855.00
1641	EMPRUNTS	0.00	139 196.78	0.00
16	TOTAL	2 160.00	140 361.78	1 855.00
192	Plus ou moins-values sur cession immo	34 731.30	0.00	0.00
21318	Autres bâtiments publics	57 268.70	0.00	0.00

2182 /040	Matériel de transport	7 777.00	0.00	0.00
	TOTAL 040 OPERATION D'ORDRE	99 777.00	0.00	0.00
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	385 597.83	1 174 769.00	495 759.24
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 174 769.00	495 759.24

Recettes d'investissement	495 759.24€
Dépenses d'investissement	499 136.31€
Résultat exercice 2021 - Déficit	-3 377.07€
Résultat de clôture année 2021 (y compris l'excédent reporté 2020 de 163 465.95€)	160 088.88€

Monsieur le maire indique que les dépenses d'investissement ont été très soutenues du fait de la poursuite des travaux de remise en état de la voirie, suite aux dégâts occasionnés par la tempête gloria en janvier 2020. Elles ont été couvertes par les recettes attendues, conformes aux prévisions. L'exercice présente un léger déficit de 3 377.88€

Compte administratif 2021 M49

	DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2020	BP 2021	CA 2021
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	5 370.31	6 000.00	4 297.26
6062	fournitures non stockées (chlore)	931.51	600.00	0.00
6063	fournitures entretien et petit équipement	1 575.59	4 000.00	517.09
6064	fournitures administratives	44.94	0.00	0.00
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	35 185.78	36 357.00	35 724.85
6137	redevance occupation domaine public	111.56	500.00	326.26
614	charges locatives copropriété	0.00	0.00	97.48
61523	réseaux	2 100.00	1 000.00	2 815.00
61558	entretien et réparations	900.00	3 187.00	507.00
6156	maintenance	251.94	800.00	0.00
617	frais analyse	944.74	2 000.00	1 635.07
6262	frais téléphonique	121.88	1 000.00	0.00
627	services bancaires assimilés	0.00	0.00	1.42
6371	redevance prélèvement eau	1 687.00	1 687.00	2030.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	49 225.25	57 131.00	47 951.43
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	10 000.00	10 000.00	10 000.00
012	CHARGES PERSONNEL	10 000.00	10 000.00	10 000.00
6541	créances pertes irrécouvrables	0.00	2000.00	0.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	0.00	2 000.00	0.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 211.89	2 904.89	2 904.89
66	Charges financières	3 211.89	2 904.89	2 904.89
673	Titre annulé sur exercice antérieur	562.69	1 000.00	93.17
67	TITRE ANNULE	562.69	1 000.00	93.17
701249	Redevance contre- valeur pollution	6 970.00	6 970.00	6 818.00
706129	Redevance pollution modernisation	3 193.00	3 193.00	3 021.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 163.00	10 163.00	9 839.00
6817	DOT.DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	1 813.00	0.00	0.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	74 975.83	83 198.89	70 788.49
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	0.00	3 187.23	0.00
6811/042	Dotations amortissements	30 246.88	30 246.88	30 246.88
042	Opération d'ordre entre section	30 246.88	30 246.88	30 246.88

	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	105 222.71	116 633.00	101 035.37
	RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2020	BP 2021	CA 2021
70111	Redevance eau	36 421.20	35 000.53	40 131.09
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	6 841.53	6 800.00	7 541.10
70128	Autres taxes et redevances	0.00	0.00	80.51
704	Travaux	400.00	0.00	0.00
70611	Redevance assainissement collectif	26 699.74	26 000.00	28 573.48
706121	Modernisation des réseaux	3 073.65	3 000.00	3 312.30
70613	PAC	0.00	2 000.00	1 000.00
7064	Locations de compteurs	11 785.00	15 420.00	15 967.35
70	VENTES PRODUITS	85 221.12	88 220.53	96 605.83
722/042	Travaux équipement en régie équipement	5 000.00	5 000.00	2 500.00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262.63	6 262.63	6 262.63
042	Opération d'ordre entre section	11 262.63	11 262.63	8 762.63
	RECETTES TOTALES	96 483.75	99 483.16	105 368.46
002	EXCEDENT REPORTE	0.00	17 149.84	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	96 483.75	116 633.00	105 368.46

Recettes d'exploitation	105 368.46€
Dépenses d'exploitation	101 035.57€
Résultat exercice 2021 - Excédent	4 333.09€
Résultat de clôture année 2021 y compris l'excédent de 2020 soit 17 149.84€	21 482.93€

Monsieur le maire indique que les dépenses d'exploitation ont été contenues par rapport aux prévisions, mais en baisse sensible par rapport à l'exercice précédent, essentiellement due au traitement de plusieurs fuites moins importantes sur le réseau, par rapport à l'an dernier. Au final, **l'exercice présente un excédent de 4 333.93€**. Les recettes liées à la vente des produits, ont légèrement augmenté cette année, concourant ainsi à l'amélioration du résultat. Grâce à l'excédent de clôture reporté de l'exercice précédent (17 149.84€) **le résultat de clôture est amélioré et passe à 21 482.93 €.**

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	CA 2021
21531	Réseau eau potable (les Bains)	9 795.12	109 200.00	19 848.01
21532	Réseaux assainissement (les Bains)	0.00	210 000.00	8 115.20
2188	Modernisation réseau (Perax chlore)	0.00	16 000.37	0.00
21	Immobilisation corporelles	9 795.12	335 200.37	27 963.21
13913/040	AMORT SUBVENT 1998 DEPART	4 919.28	4 919.28	4 919.28
13914/040	AMORT SUBVENT 1997 commune eau	152.45	152.45	152.45
139118/040	AMORT SUBVENT 2005 2006	446.60	446.60	446.60
13918/040	AMORT SUBVENTION FEDER 2009	744.30	744.30	744.30
2157	Agence et aménagement matériel (Travaux en régie)	5 000.00	5 000.00	2500.00
040	Opération d'ordre	11 262.63	11 262.63	8 762.63
1641	TOTAL 16 Emprunt Capital Plombs	8 252.69	8 560.00	8 559.69
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 310.44	355 023.00	45 285.53

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	CA 2021
10222	FCTVA	969.84	1 977.05	1 977.06
10	Dotations fonds divers	970.07	1 977.05	1 977.06
1641	CHAPITRE 16 EMPRUNTS	0.00	27 644.00	0.00
1313	Agence de l'eau Département		186 200.74 26 600.00	0.00 0.00
13	TOTAL		212 800.74	0.00
281532/04 0	Immobilisation .ASS	8 010.08	8 010.08	8 010.08
281531/04 0	Immobilisation .eau	11 797.84	11 797.84	11 797.84
281561/04 0	Amortissement vanne - réservoir	91.08	91.08	91.08
28157/040	Matériel divers	8 876.80	8 876.80	8 876.80
28301/040	Frais études	1 471.08	1 471.08	1 471.08
040	Opérations d'ordre	30 246.88	30 246.88	30 246.88
	SOUS TOTAL RECETTES	30 246.88	272 668.67	32 223.94
	EXCEDENT ANTE REPORTE (clôture)	0.00	82 354.33	0.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 216.72	355 023.00	32 223.94

Recettes d'investissement	32 223.94€
Dépenses d'investissement	45 285.53€
Résultat exercice 2021 - Déficit	-13 061.59€
Résultat de clôture année 2021 y compris l'excédent de 2020 soit 82 354.33€	69 292.74€

Monsieur le maire précise que les dépenses d'investissement ont concerné la poursuite des réparations des dégâts occasionnés sur le réseau eau potable lors du passage de la tempête Gloria et de la création d'une extension du réseau d'eau potable avenue d'Espéaza.

L'exercice 2021 présente un déficit de 13 061.59€ €, qui, retranché à l'excédent 2020 de 82 354.33€ porte le résultat de clôture pour 2021 à 69 292.74€.

Monsieur le Maire après avoir exposé les CA des budgets M14 et M49, répondu aux questions du conseil, se retire et cède la présidence à son 1^{er} adjoint Monsieur David FERNANDEZ, qui soumet au vote les comptes administratifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

III- Délibération affectation des résultats 2021 – M49 et M57

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert SIMON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **la M49 de l'exercice 2021**

Statuant sur l'affectation au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	17 149.84
Part affectée à l'investissement exercice 2020	0.00
Résultat de l'exercice 2021	4 333.09
Résultat de clôture exercice 2021	21 482.93

En Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	82 354.33
Part affectée à l'investissement exercice 2020	0.00
Résultat de l'exercice 2021	- 13 061.59
Résultat de clôture exercice 2021	69 292.74

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter **le résultat d'exploitation** comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement Recettes au 002	21 482.93
--	-----------

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter **le résultat d'Investissement** comme suit :

Excédent reporté en Investissement recettes au 001	69 292.74
--	-----------

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert SIMON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la **M 57 de l'exercice 2021**

Statuant sur l'affectation au résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de 209 457.05 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	/
Résultat de l'exercice : excédent fonctionnement	209 457.05
A) Excédent au 31/12/2021	
B) Excédent reporté en recettes de fonctionnement	/
Exécution du virement à la section d'investissement	/
Affectation complémentaire en réserves	/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 1068	209 457.05
B) Excédent d'investissement reporté	
Excédent à reporter en recettes d'investissement	209 457.05

IV- Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2021

Monsieur le maire présente au conseil le document de valorisation financière et fiscale pour l'année 2021, établi par les services de la DGFIP. Il indique que tous nos indicateurs sont au vert, notamment au niveau de la gestion du fonctionnement, qui permet chaque année de dégager un excédent important, socle financier des investissements à venir.

Il relève une trésorerie d'un très bon niveau, gage de souplesse financière pour les investissements futurs et un endettement raisonnable qui décroît régulièrement, laissant entrevoir une capacité d'emprunt avérée.

Il est précisé que les taux d'imposition communaux se situent en dessous de la moyenne départementale et nationale, permettant ainsi, au besoin, de rechercher une recette supplémentaire.

Monsieur le maire rappelle la promesse de l'équipe municipale de ne pas augmenter la pression fiscale qu'elle maîtrise, comme indiqué lors de son engagement électoral.

V- Délibération Effacement BT hameau des bains sur poste Campagne les Bains. Dossier SYADEN n° 19 – HVPA – 028

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « **Effacement BT hameau des Bains sur poste CAMPAGNE LES BAINS** ». Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

-Réseau d'électricité (ER)**63 600 € TT**

-Travaux d'éclairage public (EP)**6 240 € TTC**

-IPCE**16 800 € TTC**

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - En application du règlement d'intervention financière du SYADEN, la participation de la Commune aux frais de dossier, sont à régler en phase d'Avant-Projet (AVP) et pour un montant de **2 650 € (à imputer au 65 ...)**

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité..... **2 650 € HT**
 - Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)
- Travaux d'éclairage public..... **6 240 € TTC**
 - Imputation comptable au 215
- IPCE**2 800 € HT**
 - Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **3120 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-Projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,

CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier

VI- Présentation de la convention SYADEN / COMMUNE relative à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité

Monsieur le maire commente au conseil la convention relative à la réalisation des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, que la commune doit valider dans le cadre des travaux d'effacement basse tension au hameau des Bains.

Cette dernière décrit le déroulement de l'opération dans le détail. Y est annexé le décompte financier de l'opération, tel qu'il a été repris dans la délibération décidée précédemment.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le conseil à l'unanimité l'y autorise.

VII- Délibération Acceptation don financier de la FNBPC à la commune, pour participation à la création d'une stèle commémorant la création de la FNBPC ; place de l'ancien hôpital militaire au hameau de Campagne les Bains.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'une lettre de Monsieur Robert TALBOT, président de la fédération nationale des blessés du poumon combattants (FNBPC), par laquelle il confirme que la fédération a réservé une somme de quinze mille euros (15 000€), afin de participer au financement de la stèle commémorant la création de la FNBP à Campagne les Bains.

Monsieur le maire rappelle au conseil l'engagement de la commune de mettre en avant la mémoire de la fédération par la création d'une stèle au cœur de la place de l'ancien hôpital militaire au hameau des Bains, intégrant un espace aménagé propice à la mise en valeur du monument.

Monsieur le maire indique que pour accepter la participation financière de la fédération à la création de cet espace mémoriel, sous la forme d'un don à la commune, le conseil municipal doit délibérer pour accepter ce dernier.

Oui, l'exposé du maire et à **l'unanimité**, le conseil municipal accepte de la part de la FNBPC, un don de quinze mille euros (15 000€) au titre d'une participation financière à la création d'un lieu de mémoire à la gloire de la fédération nationale des blessés du poumon combattants.

Monsieur le maire et son conseil municipal remercient très respectueusement la fédération, en la personne de son président, Monsieur Robert TALBOT, envers lesquels la commune, s'engagera, tous les ans, dans l'accomplissement d'une démarche mémorielle auprès de la stèle à la mémoire de la FNBPC.

VIII- Délibération- Amortissement M57 et dérogation à la règle du prorata temporis/commune <3 500 habitants

Monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités de gestion des amortissements en M57. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. A la suite du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

La commune étant en dessous du seuil de 3 500 habitants, elle n'a pas l'obligation de procéder à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées, comptabilisées au chapitre 20 compte 204.

Le conseil municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune est ainsi tenu d'adopter des durées d'amortissement pour les biens inscrits au chapitre 20 compte 204.

Le Conseil municipal Oui l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité

Adopte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis)

IX- Délibération anticipation avant le vote du budget M57 pour paiements de factures en investissement.

Afin de pouvoir régler plusieurs factures dans la section d'investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2022 de la comptabilité M57.

Monsieur le Maire propose de créer les articles suivants :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en investissement la somme supplémentaire de 22 000 €.

En Dépenses :

Article : 2131 chapitre : 21

opération : 112 (travaux de bâtiments) d'un montant de 5 000 €

Article : 21538 chapitre : 21

Opération 71 (Eclairage public) d'un montant de 4 000 €

Article : 2151 chapitre : 21

Opération 106 (Aménagement Place des Bains) d'un montant de 13 000 €

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 22 000 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Oui, l'exposé du maire, **le conseil à l'unanimité** valide l'anticipation de décision budgétaire pour le paiement des factures d'investissement en attente.

X- Point avancement travaux – Schéma des bains et travaux en cours

Monsieur le maire fait le point des travaux en cours (installation des tables de pique-nique en bord d'Aude, déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, réhabilitation de la maison Prugent, réparation fuite Riquet...).

De même, il présente au conseil la dernière mouture du plan de l'aménagement de la place de l'ancien hôpital militaire aux Bains, fruit d'une étude partagée avec le cabinet Cetur, les élus et les services du département. C'est la problématique liée au positionnement de l'entrée, qui a été le plus discutée, et ainsi qu'elle est présentée, elle répond aux exigences sécuritaires posées par le département.

Monsieur le maire informe le conseil, qu'à la suite de cette ultime modification, le cahier des charges sera définitif et la commune, via le cabinet Cetur, pourra procéder au lancement du marché qui englobera l'ensemble des opérations : eaux usées, eau potable et aménagement de la place.

Il précise que les travaux pourraient au mieux débiter en juin, une fois que le Syaden aura géré la partie effacement du réseau basse tension et éclairage public.

XI- Délibération – Participation pour l’assainissement collectif (PFAC)

Monsieur le Maire indique au conseil que par délibération n° 2015/37 du 09 novembre 2015, le conseil municipal avait mis en place la participation pour le financement de l’assainissement collectif (PFAC) en remplacement de la participation pour raccordement à l’égout (PRE).

Dans le cadre de cette délibération, le conseil avait retenu l’instauration de la PFAC à la charge des propriétaires de constructions nouvelles et existantes soumises à l’obligation de raccordement, lors de la création ou d’une extension du réseau d’assainissement collectif.

Or, à la lumière des investissements très onéreux pour la commune, afin de créer une extension du réseau collectif de collecte des eaux usées, il convient que le montant de la participation financière soit reconsidéré et qu’il soit notamment introduit dans le mode de calcul, une notion de distance, séparant le nouveau raccordement par rapport au réseau existant.

Sachant que le coût d’un assainissement individuel est estimé entre 10 000€ HT et 15 000€ HT et que la commune peut retenir jusqu’à 80% du coût HT d’un assainissement individuel pour définir le montant maximal de la PFAC communale, Monsieur le Maire propose au conseil de retenir l’évaluation basse, soit 10 000€, et de retenir la tarification selon les graduations ci-après :

Distance de raccordement jusqu’à 20 mètres3 000€

Distance de raccordement jusqu’à 50 mètres.....5 000€

Distance de raccordement jusqu’à 100 mètres et plus8 000€

Il précise également que la PFAC est exigible à compter de la date de raccordement effectif au réseau de collecte ancien ou nouveau.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, à l’**UNANIMITE**

Décide de fixer la PFAC pour des constructions nouvelles et existantes sous la forme d’une participation par raccordement selon la graduation ci-après :

Distance de raccordement jusqu’à 20 mètres.....3 000€

Distance de raccordement jusqu’à 50 mètres..... 5 000€

Distance de raccordement jusqu’à 100 mètres et plus.... 8 000€

Décide que le fait générateur de la PFAC est le raccordement au réseau.

Dit que cette participation est non soumise à la TVA et que son recouvrement aura lieu par émission d’un titre de recette à l’encontre du propriétaire.

Dit que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

Question diverses

-Installation de la fibre :

La fibre sera installée dans un premier temps à l’agence postale et à l’école. L’étude se poursuit pour l’équipement de la mairie.

-Cimetière :

Le robinet du cimetière Madame est à remplacer.

-Entretien de la voirie communale :

Un recensement des mises à niveau de la voirie communale sera réalisé dans les prochaines semaines, en intégrant le chemin de la Courtade et l’impasse du Viala.

-Réunion inter-sociétés :

Une rencontre avec les présidentes et présidents des associations Campenoises, se déroulera le 8 mars à 18 heures.

Ce sera l’occasion de coordonner les actions envisagées par les associations, dans le but de relancer la vie associative, événementielle et festive jusqu’à la fin de l’année.

-Marché gourmand :

La date du 19 juillet a été retenue par le conseil pour organiser un marché gourmand de reprise suite à la pandémie liée à la covid19. David Fernandez sera le coordinateur de la manifestation.

-Révision de la liste électorale :

La révision de la liste électorale par la commission réunie par Philippe Matéo, aura lieu le 17 mars.

-Vidéo-protection :

La mise en fonctionnement définitive de la vidéo-protection est effective à ce jour. La facture définitive est conforme au devis initial.

-Stationnement des véhicules autour du Fort :

Les problèmes liés au stationnement perdurent hélas.

Dès la prochaine période de beau temps, les marquages au sol seront réalisés et les utilisateurs devront impérativement respecter les espaces de stationnement au risque d'une verbalisation, si tel n'est pas le cas.

-Point sur les ordinateurs à l'école :

Un point précis sur le fonctionnement des ordinateurs de l'école sera effectué dans les prochains jours. Ça sera l'occasion d'examiner la nécessité ou non de remplacer l'ordinateur de direction.

-Difficultés à la maison de retraite de Quillan :

Le conseil est informé des difficultés de fonctionnement et du mécontentement des résidents et de leurs familles à la maison de retraite de Quillan. Après échanges avec les délégués de la commune au conseil d'administration, il est retenu que les instances ayant à en connaître sont informées des difficultés liées à la gestion et à l'organisation du service des personnels et qu'il leur appartient de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

-Aide aux réfugiés d'Ukraine :

Les personnes souhaitant apporter une aide aux réfugiés d'Ukraine, sont dirigées vers la commune de Quillan, qui centralise les dons attendus. La commune relaye l'information régulièrement sur ses moyens de diffusion.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux